



RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL COMMUNAL

relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour le remplacement,
la réfection et la mise en conformité des collecteurs communaux
d'eaux usées (EU) et d'eaux claires (EC) au chemin de Crissier

Demande de crédit de CHF 209'000.00

Monsieur le Président
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

1. Objet du présent préavis

Un contrôle caméra des collecteurs communaux d'eaux usées (EU) et d'eaux claires (EC) au chemin de Crissier a révélé des défauts importants sur certains tronçons ainsi que la non-conformité de deux chambres de visite. Aussi la municipalité a-t-elle chargé le bureau d'études hydrauliques Miaz & Weisser SA d'établir le rapport technique et les plans des travaux à effectuer pour remédier à ces défauts et de procéder à un appel d'offres auprès de trois entreprises de génie civil, en vue de préciser les coûts des travaux projetés.

Sur la base du rapport établi par le bureau Miaz & Weisser SA et des résultats de l'appel d'offres, la Municipalité sollicite du Conseil communal l'octroi d'un crédit de CHF 200'000.00 pour le remplacement, la réfection et la mise en conformité des collecteurs communaux d'eaux usées (EU) et d'eaux claires (EC) au chemin de Crissier.

2. Situation actuelle

Depuis 2015, la Municipalité fait procéder chaque année au curage, nettoyage et inspection caméra de certains collecteurs communaux d'eaux usées (EU) et d'eaux claires (EC). En 2022, le programme d'entretien des canalisations communales concernait les collecteurs des chemins des Boracles, de Crissier et de la partie inférieure du chemin de la Rueyre.

Selon le rapport d'inspection caméra 2022, les collecteurs EU/EC communaux précités sont en général dans un état satisfaisant, à l'exception de ceux du chemin de Crissier depuis l'angle Sud-Ouest de la parcelle n° 462 au chemin de Crissier 10 à l'angle Sud de la parcelle n° 365 au chemin de Crissier 14.

En particulier, le rapport d'inspection caméra révèle de nombreux défauts sur le collecteur EC communal au Nord de la parcelle n° 474 au chemin de Crissier 7 (tronçon 4-5 sur le plan annexé), tels qu'un effondrement partiel, des parties de paroi manquantes et de nombreuses fissures longitudinales.

Concernant le collecteur EU communal, ce dernier est déformé en amont de la chambre double EU et EC N° 4 au Sud-Ouest de la parcelle n° 462 au chemin de Crissier 10 et présente une bassière, juste en amont de cette chambre double. De plus, une partie de paroi est manquante au droit du raccordement EU de la parcelle n° 364 au chemin de Crissier 12. Les images caméra montrent également la présence de calcaire sur ce tronçon, même après nettoyage et curage, ce qui à terme peut provoquer une obturation de ce collecteur.

Enfin, les chambres situées aux points 4 et 5 sont doubles, c'est-à-dire que les collecteurs EU/EC communaux sont regroupés dans une seule chambre et séparés uniquement par un mur de faible hauteur, ce qui est contraire à l'article 26 du règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux.

Au vu des défauts constatés sur les collecteurs EU/EC communaux au chemin de Crissier, la Municipalité estime qu'il convient d'entreprendre rapidement des travaux de remplacement, de réfection et de mise en conformité de ces collecteurs.

2. Travaux projetés

Au vu des importants défauts constatés sur le collecteur EC communal au Nord de la parcelle n° 474 au chemin de Crissier 7 (tronçon 4-5 sur le plan annexé), le projet élaboré par le bureau Miaz & Weisser SA prévoit de remplacer le tuyau ciment diamètre 400 mm. sur une longueur de 67 m' par un tuyau en chlorure de polyvinyle (PVC) de même dimension. En raison de la présence des conduites d'eau potable et de gaz des services industriels de la Ville de Lausanne posées en 1972 et 2000 en partie sur les collecteurs existants, ce nouveau collecteur EC devra être positionné côté Sud du chemin de Crissier. Ce tracé permettra de garder en service l'ancien collecteur EC pendant la construction du nouveau. A la fin des travaux, l'ancien collecteur EC sera rempli de béton pour éviter qu'il ne s'effondre à moyen terme.

Quant au collecteur EU, en PVC diamètre 200 mm, il est proposé de le remplacer sur une longueur de 10 m' en amont de la chambre EU N° 4 par un nouveau collecteur de même matériau et dimension, pour supprimer l'ovalisation et la bassière du collecteur en place.

Ces nouveaux collecteurs EU/EC communaux seront bétonnés au profil U4A SIA.

Pour répondre aux normes actuelles et se conformer aux exigences du règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux, les deux chambres doubles aux points 4 et 5 doivent être démolies et remplacées par quatre nouvelles chambres avec des fonds en PVC.

Dans le cadre de ce projet, différents services ont été consultés. Swisscom n'envisage aucun travail dans le secteur concerné. A la demande des Services industriels de la Ville de Lausanne (SiL), il est prévu de poser un nouveau tube en attente pour l'éclairage public. Les SiL ont par ailleurs indiqué vouloir profiter de ce chantier pour remplacer une partie de la conduite d'eau potable sur ce chemin sur une longueur d'environ 40 m'. En revanche, aucune modification concernant les réseaux de gaz et d'électricité n'est nécessaire.

Enfin, sur l'emprise du chantier, il est proposé de remplacer les grilles rondes actuelles par trois nouvelles grilles rectangulaires posées contre la ligne de pavés Porphyre pour garantir une meilleure récolte des eaux de ruissellement du chemin de Crissier.

3. Planification des travaux

Sous réserve de l'approbation par le Conseil communal du présent préavis et passé le délai référendaire, la Municipalité entend entreprendre ces travaux au mois de septembre 2023 pour une durée d'environ 2 mois.

Pendant la durée des travaux, le chemin de Crissier sera fermé à toute circulation sur le tronçon concerné. Cependant, l'accès aux propriétés jouxtant le chantier sera garanti.

A l'issue des travaux, seule une réfection partielle de l'enrobé bitumineux est envisagée sur l'emprise des fouilles.

4. Coûts des travaux

Le coût des travaux de génie civil est établi sur la base de la soumission rentrée la plus économique suite à l'appel d'offres lancé en février 2023 ; les autres coûts ont été estimés sur la base de l'expérience ; le montant total a été augmenté de 10% pour tenir compte de divers et imprévus.

A. Travaux de génie civil

Installation de chantier et signalisation	9'400.00	
Travaux de terrassement, évacuation et remblayage	68'600.00	
Travaux de dégrappage, évacuation et réfection de l'enrobé	30'434.00	
Fourniture et pose des canalisations, travaux de bétonnage et de maçonnerie, fournitures et matériaux	43'486.00	
Travaux en régie	6'790.00	
	<hr/>	
Montant brut de la soumission	158'710.00	
Rabais : 4.0% s/158'710.00	6'348.40	
	<hr/>	
	152'361.60	
Escompte : 2% s/152'361.60	3'047.25	
	<hr/>	
Total HT :	149'314.35	
TVA : 7.7%	11'497.20	
	<hr/>	
Total TTC :		160'811.55

B. Travaux relatifs à l'éclairage public

Fourniture et pose d'un tube en attente pour l'EP, estimation TTC	1'000.00
---	----------

C. Travaux géométriques :

Eventuellement rétablissement des points limites après exécution des travaux, estimation TTC	1'500.00
--	----------

D. Travaux de marquage :

Rétablissement des marquages des triangles blancs du gendarme couché, estimation TTC	500.00
--	--------

E. Divers et imprévus

Divers et imprévus, environ 10% des points A à D, et pour arrondir, TTC	16'788.45
---	-----------

E. Etudes

Honoraires pour études et surveillance des travaux		
Estimation (16% du coût des travaux HT)	26'400.00	
TVA : 7.7%, arrondie	2'000.00	
	<hr/>	
Total TTC :		28'400.00

MONTANT TOTAL (TTC) : 209'000.00

4. Conclusions

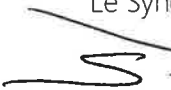


Fondé sur ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal

- vu le rapport de la Municipalité (préavis n° 3 / 2023),
- ouï le rapport de la Commission ad hoc désignée pour étudier cet objet,
- ouï le rapport de la Commission des finances désignée pour étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 209'000.00 pour le remplacement, la réfection et la mise en conformité des collecteurs communaux d'eaux usées (EU) et d'eaux claires (EC) au chemin de Crissier ;
2. d'autoriser la Municipalité à financer cette dépense au moyen de la trésorerie courante ou par le recours aux lignes de crédit existantes ;
3. de laisser à la Municipalité le soin d'amortir cet investissement sur une période de 30 ans à partir de l'exercice 2024 ; cet amortissement sera prélevé annuellement sur le fonds de réserve destiné aux dépenses d'intérêts, d'amortissements et d'entretien du réseau EU / EC qui est alimenté par les recettes affectées provenant des taxes annuelles d'entretien des collecteurs.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic  La Secrétaire 

Serge Roy Camille Bergmann

Jouxens-Mézery, 21 avril 2023.

Délégué de la Municipalité : M. Serge Roy.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 25 avril 2023.

Annexe : Plan projet N° 1726/1C